# Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978



# 6ème Rallye Régional de Franche-Comté VHC PEA

21 / 22 Mars 2025



# Règlement Particulier



# Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les articles non repris dans ce règlement sont en tout point identiques au 43ème Rallye régional de Franche-Comté PEA et aux règles spécifiques FFSA des rallyes VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté et par la FFSA :

En date du ...... sous le N°...... Et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA** N° .....

#### PROGRAMME – HORAIRES

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

#### ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur Administratif et Technique, le 6<sup>eme</sup> Rallye Régional VHC de Franche Comté le 21/22 Mars 2025 dénommé :

#### 6<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC de Franche-Comté PEA

Comité d'organisation :

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

Organisateur technique:

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment les prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P - OFFICIELS

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

Directeur de course VHC

François NASAZZI

0314

Licence n° 11062

#### 1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC de Franche Comté compte pour :

- les Challenges VHC du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025
- le Challenge ASA Franche-Comté 2025

#### 1.3P - VERIFICATIONS

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

#### ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard des rallyes F.F.S.A. 2025

## **ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES**

### 3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P Toute personne qui désire participer au 6ème Rallye Régional VHC PEA de Franche-Comté doit adresser à :

ASA Franche Comté 1, Place Raymond Forni 90100 DELLE Tél: 07 88 08 92 32

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 MARS 2025 (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.9P Le nombre d'engagés est limité à 160 voitures maximum (15 VHC - 130 Modernes - 15 VHRS).

#### 3.1.1.10P

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
- sans la publicité facultative des organisateurs :
- équipage membre de l'ASA Franche-Comté :
- un seul membre de l'équipage de l'ASA FC :
270 € + 5€ pour le challenge commissaires (275€)
540 € + 5€ pour le challenge commissaires (235€)
230 € + 5€ pour le challenge commissaires (235€)
250 € + 5€ pour le challenge commissaires (255€)

Les montants d'engagement ont été majorés de 5€ afin de financer le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.

3.1.1.11P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### 3.3P - ORDRE DE DEPART

VHC - MODERNES - VHRS.

#### ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025

### 4.3P - ASSISTANCE

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye de Franche-Comté

L'assistance ne sera autorisée que sur le parc d'assistance à :

(VHC + VHRS: Halle des 5 Fontaines)

#### **ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

#### **5.1P - IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

# **ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

**6.1P** Le 6ème Rallye Régional de Franche-Comté PEA représente un parcours de 142,5 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.600 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : LE MONT NOVEL 7.5 Km ES 2-4-6 : LE GRENIER 5.7 Km

#### **6.2P** - **RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A 2025.

**6.2.1 P** Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum (3)** et des contrôles seront effectués

par les organisateurs.

#### ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

#### 7.2P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025

### **ARTICLE 8P - RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025

#### ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

A l'issue du rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

#### ARTICLE 10P - PRIX

La remise des prix se déroulera Samedi 22 Mars 2024. (Au podium d'arrivée)

Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un trophée.